

Annexe 1

Emplois types



**RIVAGES
DE FRANCE**



**CONSERVATOIRE
DU LITTORAL**

**Référentiel d'emplois
des agents affectés
à la gestion des terrains
du Conservatoire du littoral**

**Document validé le 9 juin 1999
lors de l'Assemblée générale de Rivages de France**

**Réalisation : Atelier technique des espaces naturels (ATEN),
en collaboration avec Alfa et Interactes IEF.**

Notice

Contexte général et objectifs

Le Conservatoire du littoral et Rivages de France ont entrepris la réalisation d'un guide permettant d'améliorer le recrutement et l'évolution professionnelle des agents affectés à la gestion des terrains du Conservatoire du littoral.

Ce guide comprendra un référentiel d'emplois ainsi que des conseils pour le recrutement. Le travail actuellement en cours et ici présenté vise à établir le référentiel d'emplois destiné à devenir une référence partagée. Ce n'est que dans un deuxième temps que seront ajoutés des conseils de recrutement.

Un comité de pilotage, présidé par M. Jean Lozach et comprenant le Conservatoire du littoral et Rivages de France, suit l'ensemble de ce travail. L'Atelier technique des espaces naturels assure la réalisation technique de ce guide, en collaboration avec Alfa et le bureau d'études Interactes IEF pour ce qui concerne plus particulièrement l'aspect méthodologique.

Le comité de pilotage a précisé le 12 janvier 99 les directions de travail pour l'élaboration de ce référentiel. Il a identifié les bénéfices qu'il en attendait :

1. Identifier les emplois rencontrés sur les sites, c'est-à-dire regrouper les postes existants en emplois types pouvant servir de référence.
2. Identifier les compétences requises pour chacun des emplois types.
3. Forger (ou consolider) l'identité professionnelle des agents affectés à la gestion de terrains du Conservatoire.
4. Disposer de points de comparaison avec d'autres emplois, tant au sein du secteur des espaces naturels protégés que dans la Fonction publique territoriale.

Plus largement ce travail s'inscrit dans le contexte d'émergence d'un secteur professionnel " espaces naturels protégés " identifié et reconnu comme tel. C'est un des points forts du projet à 9 ans du groupement d'intérêt public " Atelier technique des espaces naturels ".

Méthode de réalisation du référentiel

L'Atelier technique des espaces naturels a présenté une première proposition de référentiel le 24 mars 99 à un groupe de travail réunissant les représentants régionaux des gardes, quelques employeurs représentatifs ainsi que le Conservatoire du littoral et Rivages de France. Les réactions et remarques faites lors de cette réunion de consultation ont permis de compléter, amender, enrichir la première proposition. Ces remarques sont intégrées dans le présent document qui sera soumis à l'Assemblée générale de Rivages de France à Lorient le 9 juin 1999.

Pour produire la première proposition, l'Aten a utilisé les informations recueillies au cours des enquêtes réalisées ces dernières années tant auprès des gardes que de leurs employeurs. La bonne connaissance que Alfa a des situations de terrain a permis de compléter les données à disposition. Sur la base d'un échantillon d'une quarantaine de cas concrets représentatifs, des regroupements en 4 emplois types ont été réalisés. Ces regroupements ont été réalisés sur la base des contenus d'activités et des compétences requises mais aussi de l'autonomie de l'agent, de l'organisation du travail. Chaque regroupement rassemble des situations similaires du point de vue de ces critères.

Nous nous sommes centrés sur les emplois de terrain liés à la gestion essentiellement technique du site. D'autres emplois existent sur les sites, par exemple des emplois d'animateurs, mais ne font pour le moment

pas l'objet d'une description fine. Toutefois, une carte des emplois permet de positionner les 4 emplois décrits ci-après par rapport aux autres emplois rencontrés sur les sites. Cette carte des emplois permet également de situer les emplois de terrain par rapport à l'organisme gestionnaire.

Précisons que les emplois décrits sont ceux liés à la gestion des terrains du Conservatoire de l'espace littoral et des rivages lacustres. Dans le référentiel, nous avons choisi une formulation "condensée" : lorsqu'il est fait mention de "site littoral sensible", nous entendons par là non seulement les espaces littoraux acquis par le Conservatoire mais aussi les rivages lacustres également acquis par le Conservatoire.

Notons enfin que l'ensemble des 4 emplois décrits n'existe pas systématiquement sur tous les sites. A la différence d'un organigramme sur un site donné, ce référentiel décrit l'ensemble des 4 emplois types rencontrés sur l'ensemble des sites.

Nature des informations contenues dans le référentiel

Chaque emploi est décrit par un intitulé, une finalité, une définition, l'autonomie et la responsabilité du titulaire de l'emploi ainsi que les activités mises en œuvre et les compétences requises.

• **L'intitulé** permet de nommer l'emploi.

• La **finalité** définit la contribution des activités de l'emploi aux objectifs poursuivis par l'organisme employeur. Elle renseigne sur le pourquoi de l'emploi.

• La **définition** comprend le type d'emploi (par exemple : emploi de terrain, emploi de conception, emploi de contrôle), le ou les lieux de travail ainsi que les conditions d'exercice de l'emploi. Et enfin, elle indique les missions principales de l'emploi.

• On entend par **autonomie et responsabilité** l'autonomie de la décision, de la planification, de la réalisation, du contrôle. Elle répond aux questions : de quoi est responsable le titulaire de l'emploi et auprès de qui est-il responsable ?

• Les activités sont des ensembles de tâches mobilisant des compétences déterminées.

Les **activités communes aux titulaires** de l'emploi sont celles réalisées par une majorité des titulaires de l'emploi, même si leur fréquence (d'un site à un autre, ou au long de l'année) ou encore leur importance dans le temps de travail peuvent être variables

Les autres activités sont assurées par le titulaire de l'emploi uniquement sur certains sites du fait de l'organisation du travail, de la spécificité du site (le milieu, les modalités de gestion), de la spécificité de la structure gestionnaire ou encore de compétences particulières possédées par l'agent.

• Une compétence est la combinaison et la mise en œuvre en situation professionnelle de ressources propres à la personne (connaissances, savoir-faire techniques ou relationnels, capacités et qualités) et de ressources de son environnement qui lui permettent d'exercer convenablement une fonction ou une activité dans un contexte défini.

Le référentiel indique des **compétences requises**. Il se peut qu'au moment de l'embauche, la personne recrutée sur un poste se référant à l'un des 4 emplois décrits ne possède pas toutes les compétences requises. Le titulaire du poste aura alors à acquérir les compétences qui lui manquent grâce à de l'information ou de la formation. L'acquisition de ces nouvelles compétences peut figurer dans un plan de formation.

Le référentiel distingue trois types de compétences requises :

- les connaissances générales, techniques ou procédurales
- les savoir-faire techniques ou relationnels
- les capacités, aptitudes et qualités personnelles

Des rapprochements avec des emplois dans des secteurs proches complètent cette description. Ils situent l'emploi par rapport à des emplois territoriaux proches et des emplois du secteur des espaces naturels protégés. Quand cela est possible, est également mentionnée la fiche emploi/métier la plus proche du Répertoire opérationnel des métiers et des emplois (ROME) réalisé par l'ANPE.

Et enfin, quelques conseils de cadres d'emplois de la Fonction publique territoriale sont proposés pour chacun des emplois décrits.

Pourquoi et comment utiliser un référentiel d'emplois

Précisons ici à nouveau que le référentiel constituera une partie du guide d'aide au recrutement. L'autre partie, à élaborer une fois le référentiel validé, devra proposer des conseils. L'objectif final visé est que le référentiel s'intègre dans un document opérationnel utile au niveau national et au niveau local.

Au niveau national

- Le référentiel d'emploi est destiné à être un outil permettant aux acteurs impliqués dans la gestion des terrains du Conservatoire du littoral de communiquer entre eux sur la base de références communes. Disposer de références communes est par exemple utile quand on souhaite permettre ou faciliter la mobilité des agents d'un site vers un autre.
- Cet outil pourra également favoriser la communication sur le professionnalisme des agents affectés à la gestion de terrains du Conservatoire auprès des partenaires et de la société.

Au niveau des sites

Pour chaque emploi, l'adaptation de la référence nationale au niveau local peut se faire dans quatre directions :

1. Ne retenir parmi les activités décrites que celles que le titulaire du poste assure ou devra assurer.
2. Ne retenir parmi les compétences que celles nécessaires aux activités retenues.
3. Hiérarchiser les activités entre elles. Des activités ne faisant pas partie des activités communes peuvent occuper une part importante des activités du titulaire d'un poste donné.
4. Adapter la description de l'emploi à l'organisation du travail sur le site. Par exemple, indiquer que le gardien/gestionnaire a la responsabilité d'une équipe uniquement si il y a une équipe sur le site.

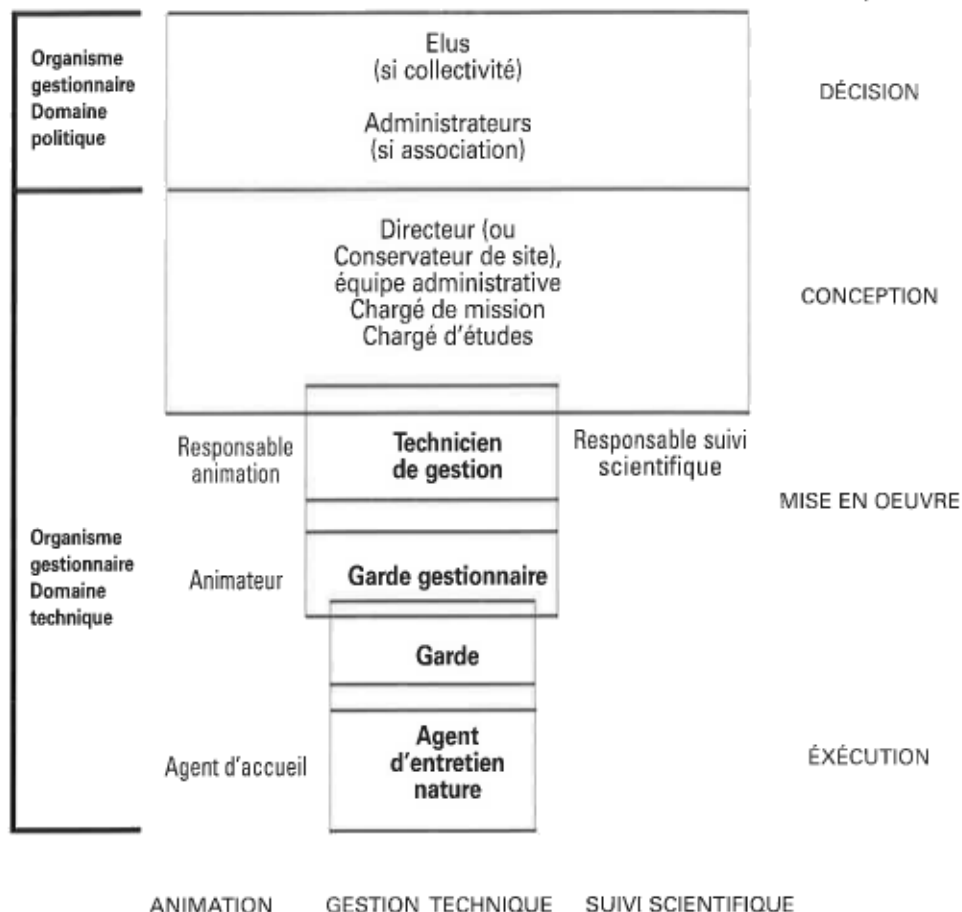
L'outil devient alors très opérationnel localement.

Il est par exemple précieux pour le recrutement en fournissant à l'employeur des bases pour élaborer un profil de poste.

Il peut aussi être utilisé dans la gestion du personnel sur le site. Par exemple, il peut servir de base à l'élaboration de fiches de poste, lien contractuel entre l'employeur et le salarié. Ou encore, il peut être utilisé par l'employeur et le salarié pour identifier les compétences à acquérir par le titulaire du poste pour exercer pleinement son emploi ou lui permettre d'évoluer.

Gestion des sites du Conservatoire du littoral : carte des emplois

Responsabilités des différents emplois par rapport au plan de gestion du ou des site(s)



Indications pour la lecture de cette carte des emplois

Indication 1

L'ensemble des emplois décrits sur cette carte n'existe pas systématiquement sur tous les sites. A la différence d'un organigramme sur un site donné, cette carte décrit l'ensemble des emplois types rencontrés ou susceptibles d'être rencontrés sur l'ensemble des sites. Seuls 4 emplois types sont décrits dans la proposition de référentiel : ce sont les 4 emplois apparaissant en grisé sur la carte.

De même, différents cas de figure existent. Dans certains cas, l'organisme gestionnaire est localisé sur le site ; il est alors le plus souvent gestionnaire uniquement du site sur lequel il est localisé. On rencontre ce cas plutôt sur des sites de grande taille, et/ou complexes et/ou diversifiés. Dans d'autres cas le siège de l'organisme gestionnaire n'est pas localisé sur le site en gestion. Et cet organisme gère alors un ou plusieurs sites différents.

Indication 2

Au sein de l'organisme gestionnaire du site, le niveau décisionnel s'engage sur les objectifs, les moyens et les résultats attendus de la gestion du site.

Pour mémoire, c'est le propriétaire du site qui est responsable de l'impulsion préalable à la réalisation du plan de gestion. En tant que maître d'ouvrage, le propriétaire définit les objectifs de gestion et valide le plan de gestion.

Etre responsable de la conception du plan de gestion, c'est réaliser un diagnostic éclairé du site, identifier les enjeux et des objectifs de gestion possibles, déterminer des itinéraires techniques de gestion et des protocoles de suivi se rattachant aux objectifs de gestion. Avant d'être mis en œuvre, le plan doit être discuté et validé.

Etre responsable de la mise en œuvre du plan de gestion c'est combiner des activités concourant à la réalisation d'opérations de gestion ou de suivi de la gestion.

L'exécution du plan de gestion consiste en la réalisation d'activités de gestion sur la base de consignes.

Indication 3

Dans l'organisation du travail au quotidien, il est important de ne pas assimiler la responsabilité d'un agent par rapport à une partie d'une action et sa participation à une autre partie de cette action. En effet, ce n'est pas parce qu'un agent est responsable de la mise en œuvre du plan de gestion qu'il n'est pas amené à exécuter des opérations de gestion. Et, ce n'est pas parce qu'un agent est responsable de l'exécution d'action de gestion qu'il ne peut pas être amené à participer à la conception du plan de gestion.

Intitulé de l'emploi

Agent d'entretien nature

Finalité de l'emploi

Préserver la qualité biologique et paysagère d'un site littoral sensible.

Définition de l'emploi

- Emploi de terrain.
- Exécution de travaux d'entretien et d'aménagement.

Autonomie et responsabilité

- L'agent d'entretien nature est sous la responsabilité d'un garde, d'un garde gestionnaire, parfois d'un technicien de gestion.
- L'agent d'entretien nature occupe un emploi d'exécution : il effectue des travaux sur le site en application de consignes précises qui lui sont données.

Activités**Activités communes aux titulaires de l'emploi**

- Entretien/aménagement
 - Nettoyage du site et collecte manuelle des déchets
 - Entretien simple d'équipements de terrain
 - Entretien simple et régulier du matériel de travail (outils, machines, véhicules)
 - Pose d'équipements simples de terrain
 - Débroussaillage, fauche manuelle
 - Entretien de plantations

Autres activités

Ces activités ne sont pas réalisées partout et par tous les agents qui occupent l'emploi d'agent d'entretien nature ; elles peuvent être soit minoritaires soit majoritaires en temps et en fréquence selon le site. Elles sont liées au type de milieu, au mode de gestion du site, à l'organisation du travail sur le site, au matériel à disposition .

- Entretien/aménagement pouvant nécessiter un encadrement technique
 - Ouverture de sentiers pour le public
 - Plantations herbacées ou ligneuses
 - Tronçonnage et petits abatages
 - Pose et entretien d'équipements de stabilisation des dunes (ganivelles, fascines, filets ...)
 - Faucardage manuel

Compétences requises**Connaissances**

- Connaissance des espèces végétales et animales sensibles du site et des dangers qui peuvent les menacer
- Connaissance des réglementations et des règles de sécurité à respecter sur le site
- Connaissance de la finalité des actions de gestion du site

Savoir-faire techniques et relationnels

- Savoir réaliser une implantation de végétaux à partir d'un schéma ou à partir de consignes, dans le respect des règles de sécurité
- Savoir débroussailler, voire faucarder, à l'aide d'outils de fauche manuels, voire d'outils de fauche mécaniques en respectant les espèces végétales et animales sensibles et les règles de sécurité
- Savoir réaliser des élagages, tronçonnages et petits abatages à partir de consignes et en respectant les règles de sécurité
- Savoir poser des équipements simples sur le terrain à l'aide de techniques élémentaires de menuiserie et de maçonnerie, à partir de consignes et en respectant les normes de sécurité

- Savoir faire des aménagements simples à partir de consignes et en respectant les règles de sécurité
- Savoir effectuer l'entretien courant du matériel utilisé
- Savoir reconnaître certains produits dangereux présents sur le site qui nécessitent le respect de règles ou de procédures de sécurité

Aptitudes

- Aptitude et résistance physiques pour réaliser des travaux d'extérieurs

Rapprochements avec d'autres secteurs

Emplois proches

- Dans la Fonction publique territoriale : agent d'entretien espaces verts, ouvrier espaces verts, jardinier
- Dans les espaces naturels protégés : agent d'entretien de Réserve naturelle
- Référence Agence nationale pour l'emploi (ANPE)
La fiche ROME (Répertoire opérationnel des métiers et des emplois) la plus proche est celle de jardinier d'espaces verts (fiche n° 41-113).

Cadre d'emploi de la Fonction publique territoriale conseillé

Agent d'entretien : du grade d'agent d'entretien au grade d'agent d'entretien qualifié

Intitulé de l'emploi	Garde
Finalité de l'emploi	Maintenir, gérer et valoriser la qualité biologique et paysagère d'un site littoral sensible.
Définition de l'emploi	<ul style="list-style-type: none"> - Emploi de terrain. - Mise en œuvre et exécution des opérations de gestion du site. - Très centré sur la surveillance du site ainsi que les travaux d'entretien et d'aménagement.
Autonomie et responsabilité	<ul style="list-style-type: none"> - Le garde est autonome dans son travail quotidien. - Pour les décisions de gestion importantes (aménagement, travaux lourds ...), le garde informe l'organisme gestionnaire qui lui indique les directives à suivre. Le garde assure ensuite la mise en œuvre concrète. L'interlocuteur du garde au sein de l'organisme gestionnaire peut être l'élu plus particulièrement responsable du site ou des travaux, un agent des services techniques de la collectivité ou encore un chargé de mission ayant la responsabilité technique de la gestion du site dans une structure de gestion dotée d'une équipe étoffée. - S'il existe un garde gestionnaire ou un technicien de gestion, les contacts avec l'organisme gestionnaire sont plus occasionnels pour le garde. - Le garde peut être amené à encadrer des agents d'entretien nature pour la réalisation de travaux d'aménagement et d'entretien. - Le garde doit être commissionné et assermenté en tant que garde particulier, garde particulier de chasse ou garde particulier de pêche. Il peut être commissionné et assermenté au titre de la loi sur la protection de la nature.
Activité	<p>Activités communes aux titulaires de l'emploi</p> <ul style="list-style-type: none"> • Surveillance et gardiennage <ul style="list-style-type: none"> - Suivi régulier du site (tournées), le garde y consacre généralement beaucoup de temps tout au long de l'année - Rédaction de procès verbaux dans le cadre du commissionnement au titre de garde particulier • Entretien/aménagement <ul style="list-style-type: none"> - Nettoyage et organisation de la collecte des déchets - Entretien simple d'équipements de terrain - Entretien simple et régulier du matériel de travail (outils, machines, véhicules) - Pose d'équipements de terrain - Débroussaillage, fauche manuelle - Plantations herbacées ou ligneuses - Entretien de plantations - Elagage important (activité ponctuelle, dans le cadre de chantier) - Tronçonnage, abattage (activité ponctuelle, dans le cadre de chantier) • Accueil du public • Contribution à la gestion du site en lien avec le gestionnaire • Tenue d'un carnet de bord journalier des actions réalisées et des événements intervenus sur le site <p>Autres activités</p> <p>Ces activités ne sont pas réalisées partout et par tous les agents qui occupent l'emploi de garde ; elles peuvent être soit minoritaires soit majoritaires en temps et en fréquence selon le site. Elles sont liées au type de milieu, au mode de gestion du site, à l'organisation du travail sur le site, au matériel à disposition .</p> <ul style="list-style-type: none"> • Police de la nature (quand le garde est commissionné au titre de la loi sur la protection de la nature)

- Savoir réaliser une taille de formation en préservant les arbres et les caractéristiques paysagères du site et en respectant les règles de sécurité
- Savoir réaliser des élagages, tronçonnages et abattage en préservant les caractéristiques paysagères du site et en respectant les règles de sécurité
- Savoir poser des équipements sur le terrain à l'aide de techniques élémentaires de menuiserie et de maçonnerie en respectant l'écologie et les caractéristiques du site ainsi que les normes de sécurité
- Savoir faire des aménagements au moyen de matériel adapté au terrain en respectant l'écologie et les caractéristiques paysagères du site ainsi que les règles de sécurité
- Savoir effectuer l'entretien courant du matériel utilisé
- Savoir reconnaître certains produits dangereux présents sur le site qui nécessitent le respect de règles ou de procédures de sécurité
- Savoir se présenter et s'exprimer devant un groupe de visiteurs
- Savoir rendre compte à l'organisme gestionnaire d'une situation de problème rencontrée sur le site

Autres savoir-faire

- Savoir rédiger un procès verbal (concerne les gardes commissionnés)
- Savoir réguler une pression de pâturage en fonction de la disponibilité fourragère et des objectifs de gestion de la parcelle
- Savoir apporter les soins de base aux animaux utilisés pour le pâturage
- Savoir identifier les problèmes sanitaires du troupeau nécessitant le recours à un vétérinaire
- Savoir contenir le bétail en respectant sa propre sécurité, celle du public et celle du bétail
- Savoir remplir une grille de relevés de terrain dans le cadre de suivis (de la fréquentation, des niveaux d'eau, de la salinité ...)

Qualités, capacités et aptitudes

- Aptitude et résistance physiques pour réaliser des travaux d'extérieurs
- Capacité relationnelle pour informer et renseigner les visiteurs sur le site
- Qualité de fermeté et de courtoisie pour interpellier les contrevenants
- Capacité relationnelle pour encadrer une équipe chargée de réaliser ou d'exécuter des travaux

Rapprochements avec d'autres secteurs

Emplois proches

- Dans la Fonction publique territoriale : garde nature, garde vert, garde champêtre
- Dans les espaces naturels protégés

Emplois proches dans les Réserves naturelles : entre agent technique et garde technicien. Le garde affecté à la gestion des sites du Conservatoire a cependant une activité de surveillance plus développée.

Emploi proche dans les Parcs nationaux : garde moniteur. Cependant, le garde moniteur est commissionné au titre de la loi sur la protection de la nature alors que le garde affecté à la gestion de sites du Conservatoire ne l'est pas forcément.

Cadre d'emploi de la Fonction publique territoriale conseillé

Agent technique : du grade d'agent technique au grade d'agent technique en chef

Compétences requises

- Rédaction de procès verbaux dans le cadre du commissionnement au titre de la loi sur la protection de la nature, information de la structure gestionnaire et suivi de la procédure juridique
- Entretien/aménagement
 - Entretien lourd du matériel
 - Entretien du bétail : suivi du pâturage (stock alimentaire pour le bétail) et suivi sanitaire
 - Ouverture de sentiers pour le public
 - Fauche mécanique, gyrobroyage
 - Faucardage
 - Pose et entretien d'équipements de stabilisation des dunes (ganivelles, fascines, filets ...)
- Animation
 - Mise en œuvre d'animations variées : accueil de scolaires, organisation et réalisation de visites guidées thématiques pour différents publics, participation aux manifestations de promotion du site
- Contrôle/suivi technique
 - Contrôle de niveaux d'eau au moyen de systèmes hydrauliques (vannes, marteaux, moines ...) sur la base de procédures simples
 - Suivi photographique, de préférence sur la base d'un protocole simple
 - Suivi de la fréquentation du site selon un protocole simple
 - Piégeage (certificat de piègeur nécessaire)

Connaissances

- Connaissance des espèces végétales et animales sensibles du site et des dangers qui peuvent les menacer
- Connaissance des réglementations et des règles de sécurité à respecter sur le site
- Connaissance des règles de sécurité pour l'accompagnement des groupes
- Connaissance de la finalité des actions de gestion du site
- Connaissance des recommandations du plan de gestion du site
- Connaissance des devoirs et pouvoirs du garde particulier sur le site
- Connaissance des institutions et des procédures juridiques liées à l'exercice de ces attributions
- Pour les gardes particuliers de pêche et/ou de chasse, connaissance des textes de base sur la police de la pêche et/ou la chasse sur le site

Connaissances spécifiques relatives au commissionnement au titre de la protection de la nature

- Connaissance de la loi 78-629 sur la protection de la nature (notamment les articles L211-1 à L 215-6 du code rural livre II) ainsi que les décrets et arrêtés ministériels et préfectoraux afférents
- Connaissance de la loi 91-2 relative à la circulation des véhicules terrestres dans les espaces naturels des articles (notamment les articles 1, 3, 5 et 6), de son décret d'application ainsi que des arrêtés préfectoraux et municipaux afférents
- Connaissance des lois et décrets de création et de réglementations des espaces protégés, ainsi que les arrêtés pris en application
- Connaissance des espèces végétales et animales protégées présentes sur le site
- Connaissance des institutions et procédures juridiques liées à l'exercice de ces attributions

Savoir-faire techniques et relationnels

- Savoir réaliser une implantation de végétaux en respectant l'écologie du site et de la plante
- Savoir débroussailler, voire faucarder, à l'aide d'outils de fauche manuels, voire d'outils de fauche mécaniques en respectant les espèces végétales et animales sensibles et les règles de sécurité

Intitulé de l'emploi

Garde gestionnaire

Finalité de l'emploi

Maintenir (voire restaurer), gérer et valoriser la qualité biologique et paysagère d'un site littoral sensible.

Définition de l'emploi

- Emploi essentiellement de terrain, petite part administrative.
- Mise en œuvre des opérations de gestion contenues dans le plan de gestion du site.
- Emploi centré sur la gestion du site (entretien, aménagement, suivi de la gestion et de la fréquentation, animations) et la surveillance (police de la nature). Selon les cas, le garde gestionnaire exerce également des activités plus développées de suivi et/ou d'animation et/ou d'encadrement. Dans ce dernier cas, le garde gestionnaire assure une fonction de chef d'équipe.
- Quand il n'y a pas de technicien de gestion, le garde gestionnaire est le trait d'union entre la structure gestionnaire et le site.

Autonomie et responsabilité

- Le garde gestionnaire est autonome dans son travail quotidien.
- Pour les décisions de gestion importantes (aménagement, travaux lourds, mise en place de protocoles de suivi lourds ...), le garde gestionnaire informe l'organisme gestionnaire qui lui indique les directives à suivre. Le garde gestionnaire assure ensuite la mise en œuvre concrète. L'interlocuteur du garde gestionnaire au sein de l'organisme gestionnaire peut être l'élu plus particulièrement responsable du site ou des travaux, un agent des services techniques de la collectivité ou encore un chargé de mission ayant la responsabilité technique de la gestion du site dans une structure de gestion dotée d'une équipe étoffée.
- Le garde gestionnaire peut être seul sur le site ou encadrer des gardes ou encore des agents d'entretien nature.
- Le garde gestionnaire doit être commissionné et assermenté au titre de la loi sur la protection de la nature. Il est de surcroît commissionné et assermenté au titre de garde particulier (simple, de chasse et/ou de pêche).

Activités

Activités communes aux titulaires de l'emploi

- Surveillance - police de la nature
 - Suivi régulier du site (tournées)
 - Rédaction de procès verbaux dans le cadre du commissionnement au titre de garde particulier
 - Rédaction de procès verbaux dans le cadre du commissionnement au titre de la loi sur la protection de la nature, information de la structure gestionnaire et suivi de la procédure juridique
- Contrôle/suivi sur la base de procédures et protocoles simples
 - Suivi de la fréquentation du site
 - Contrôle des niveaux d'eau au moyen de systèmes hydrauliques (vannes, martelières, moines ...)
 - Suivi photographique
 - Suivi des niveaux d'eau (échelles graduées, piézomètres)
 - Suivi de paramètres physico-chimiques simples (ex : salinité)
 - Suivi technique expérimental
- Accueil du public
- Formation d'autres gardes et de différents personnels de terrain : formation de terrain, à caractère technique ou parfois naturaliste
- Tenue d'un carnet de bord journalier des actions réalisées et des événements intervenus sur le site

Compétences requis

- Valorisation de la gestion du site
 - Vis à vis de l'organisme gestionnaire : rédaction de comptes rendus d'activité, d'éléments pour le rapport de gestion
 - Vis à vis de l'extérieur : en accord avec l'organisme gestionnaire, collecte et diffusion dans différents médias d'informations sur les actions réalisées sur le site
- Entretien/aménagement
 - Sans qu'elles soient pour lui aussi centrales, le garde gestionnaire exerce une large part des activités d'entretien et d'aménagement qu'exerce le garde.
 - Demande de devis auprès des entreprises, en lien avec l'organisme gestionnaire
 - Suivi de travaux effectués par des entreprises prestataires

Autres activités

Ces activités ne sont pas réalisées partout et par tous les agents qui occupent l'emploi de garde gestionnaire ; elles peuvent être soit minoritaires soit majoritaires en temps et en fréquence selon le site. Elles sont liées au type de milieu, au mode de gestion du site, à l'organisation du travail sur le site, au matériel à disposition .

- Suivi et gestion écologiques
 - Création d'îlots ou de dispositifs particuliers de nidification
 - Suivi d'espèces particulières (animales ou végétales) avec identification et comptage
 - Suivi topographique (érosion, progression des terrains)
 - Piègage (certificat de piègeur nécessaire)
 - Eventuellement, baguage d'oiseaux (certificat de bagueur exigé)
- Animation
 - Conception et mise en œuvre d'animations variées : accueil de scolaires, organisation et réalisation de visites guidées thématiques pour différents publics, participation aux manifestations de promotion du site
- Encadrement
 - Encadrement, accompagnement de l'équipe
 - Planification des travaux
 - Répartition du travail
 - Contrôle de l'exécution des travaux

Connaissances

- Connaissance de la finalité des actions de gestion du site
- Connaissance des recommandations du plan de gestion du site
- Connaissance des espèces végétales et animales sensibles du site et plus particulièrement des espèces protégées ainsi que des dangers qui peuvent les menacer
- Connaissance de la loi 78-629 sur la protection de la nature (notamment les articles L211-1 à L 215-6 du code rural livre III) ainsi que les décrets et arrêtés ministériels et préfectoraux afférents
- Connaissance de la loi 91-2 relative à la circulation des véhicules terrestres dans les espaces naturels (notamment les articles 1, 3, 5 et 6), de son décret d'application ainsi que des arrêtés préfectoraux et municipaux afférents.
- Connaissance des lois et décrets de création et de réglementations des espaces protégés, ainsi que les arrêtés pris en application
- Connaissance des institutions et procédures juridiques liées à l'exercice de police de la nature
- Connaissance des devoirs et pouvoirs du garde particulier sur le site
- Connaissance des textes de base sur la police de la pêche et/ou à la chasse sur le site
- Connaissance des réglementations et des règles de sécurité à respecter sur le site

- Connaissance des règles de sécurité pour l'accompagnement des groupes
- Connaissance des différentes rubriques techniques et financières d'un devis de travaux en vue de demande de prestations auprès d'entreprises

Connaissances spécifiques

- Connaissance des méthodes d'inventaires botaniques et de comptages d'animaux
- Connaissance de techniques d'animation en vue de guider un groupe pour une visite thématique

Savoir-faire techniques et relationnels

Pour les savoir-faire liés aux activités d'entretien et d'aménagement, se reporter aux savoir-faire indiqués pour l'emploi de garde

- Savoir rédiger un procès verbal
- Savoir rendre compte par écrit et de manière structurée des actions de gestion conduites sur le site
- Savoir réaliser une mesure sur le terrain à l'aide d'instruments (échelle graduée, piézomètre, niveau topographique, salinomètre, conductimètre ...)
- Savoir remplir une grille de relevés de terrain dans le cadre de suivis (de la fréquentation, des niveaux d'eau, de la salinité, de la topographie ...)
- Savoir se présenter
- Savoir donner une information claire et adaptée à son interlocuteur
- Savoir contrôler la conformité de travaux réalisés par une entreprise
- Savoir établir et mettre en œuvre un plan de travail pour organiser les travaux réalisés par une équipe de terrain

Qualités, capacités et aptitudes

- Aptitude et résistance physiques pour réaliser des travaux d'extérieurs
- Capacité relationnelle pour informer et renseigner les visiteurs sur le site
- Qualité de fermeté et de courtoisie pour interpellier les contrevenants
- Capacité relationnelle pour encadrer une équipe

Rapprochements avec d'autres secteurs

Emplois proches

- Dans la Fonction publique territoriale : chef d'équipe espaces verts quand le garde gestionnaire est chef d'équipe.
- Dans les espaces naturels protégés

Emplois proches dans les Réserves naturelles : garde technicien, voire dans certains cas, conservateur de niveau 1. Cependant, contrairement au conservateur, le garde gestionnaire ne conçoit pas le plan de gestion.

Emplois proches dans les Parcs nationaux : entre garde moniteur et technicien de secteur.

Cadres d'emploi de la Fonction publique territoriale conseillés

Agent de maîtrise : du grade d'agent de maîtrise au grade d'agent de maîtrise principal

Contrôleur de travaux : du grade de contrôleur de travaux au grade de contrôleur de travaux principal

<p>Intitulé de l'emploi</p> <p>Finalité de l'emploi</p> <p>Définition de l'emploi</p> <p>Autonomie et responsabilité</p>	<p>Technicien de gestion du littoral</p> <p>Coordination d'interventions sur un ou des sites littoraux sensibles en vue d'en préserver la qualité biologique et paysagère et d'accueillir le public</p> <p>- Emploi partagé entre le terrain et l'administratif. - Le technicien de gestion assure la coordination d'actions de gestion sur le terrain ainsi qu'une coordination technique avec et au sein de l'organisme gestionnaire. - Sa fonction s'exerce le plus souvent sur plusieurs sites gérés par le même organisme gestionnaire. - Il est le trait d'union entre le(s) site(s) et l'organisme gestionnaire. - Le technicien de gestion peut participer à la conception du plan de gestion du ou des site(s) sans pour autant avoir la responsabilité de cette conception.</p> <p>- Le technicien de gestion est très autonome dans son travail quotidien. - Il encadre des gardes, voire des gardes gestionnaires présents sur un seul site ou le plus souvent sur différents sites gérés par le même organisme gestionnaire. Il peut encadrer des chantiers de bénévoles. - Le technicien de gestion peut être commissionné et assermenté au titre de la loi sur la protection de la nature. - Le technicien de gestion peut être amené à représenter l'organisme gestionnaire dans différentes commissions.</p>
<p>Activités</p>	<p>Activités communes aux titulaires de l'emploi</p> <ul style="list-style-type: none"> • Coordination de la gestion des sites sur le terrain <ul style="list-style-type: none"> - Organisation et encadrement de chantiers liés à l'entretien ou à l'aménagement du site - Organisation et accompagnement des activités de suivi réalisées par les gardes gestionnaires, voire par les gardes • Coordination technique de la gestion des sites au sein de l'organisme gestionnaire <ul style="list-style-type: none"> - Gestion d'une enveloppe budgétaire dans le cadre de sa délégation - Identification d'actions de gestion importantes et nécessaires à la gestion du ou des site(s) - Transmission des décisions et directives de l'organisme gestionnaire auprès des agents de terrain (gardes et gardes gestionnaires) - Préparation avec l'organisme gestionnaire aux comités de gestion du ou des sites - Participation à l'élaboration des plans de gestion des sites • Formation de gardes, de gardes gestionnaires et d'agents d'entretien nature • Valorisation de la gestion du site <ul style="list-style-type: none"> - Vis à vis de la structure gestionnaire : rédaction de comptes rendus d'activité, de rapports de gestion. - Vis à vis de l'extérieur : en accord avec l'organisme gestionnaire, collecte et diffusion d'informations sur les actions réalisées sur le(s) site(s). Les destinataires de l'information peuvent être les médias, des scolaires ou des organismes professionnels. • Entretien/aménagement <ul style="list-style-type: none"> - Participation ponctuelle aux travaux de terrain - Evaluation de coûts de travaux - Suivi de travaux réalisés par des entreprises prestataires • Contrôle/suivi technique et scientifique <ul style="list-style-type: none"> - De manière occasionnelle, le technicien de gestion réalise les activités de

Compétences requis

contrôle et de suivi technique et scientifique exercées par le garde et le garde gestionnaire.

- Conception de protocoles simples de suivi de la gestion du site

Autres activités

• Police de la nature

- Directement ou suite à la sollicitation d'un garde non commissionné sur un site donné, rédaction de procès verbaux dans le cadre du commissionnement au titre de la loi sur la protection de la nature, information de la structure gestionnaire et suivi de la procédure juridique

Connaissances

- Connaissance des finalités des actions de gestion du ou des sites
- Connaissance des recommandations du (ou des) plan(s) de gestion des sites
- Connaissance du fonctionnement des écosystèmes littoraux
- Connaissance des espèces végétales et animales sensibles rencontrées sur les sites, et plus particulièrement des espèces protégées
- Connaissance des différentes rubriques techniques et financières d'un devis de travaux en vue d'une commande de prestation auprès d'une entreprise
- Connaissance des règles budgétaires et administratives élémentaires pour la gestion du site

Connaissances spécifiques

- Connaissance de la loi 76-629 sur la protection de la nature (notamment les articles L211-1 à L 215-6 du code rural livre III) ainsi que les décrets et arrêtés ministériels et préfectoraux afférents
- Connaissance de la loi 91-2 relative à la circulation des véhicules terrestres dans les espaces naturels des articles (notamment les articles 1, 3, 5 et 6), de son décret d'application ainsi que des arrêtés préfectoraux et municipaux afférents
- Connaissance des lois et décrets de création et de réglementations des espaces protégés, ainsi que les arrêtés pris en application
- Connaissance des espèces végétales et animales protégées présentes sur les différents sites
- Connaissance des institutions et procédures juridiques liées à l'exercice de ces attributions

Savoir-faire techniques et relationnels

- Savoir identifier des actions de gestion pertinentes en fonction d'un objectif ou d'une recommandation de gestion
- Savoir établir et mettre en oeuvre un programme d'activités ou un plan de travail pour organiser le travail d'une équipe de terrain dans le cadre d'un chantier
- Savoir diffuser des connaissances scientifiques
- Savoir expliquer, montrer des modes de réalisation techniques
- Savoir expliquer, montrer le fonctionnement et le maniement de matériels
- Savoir donner une information claire et adaptée à son interlocuteur
- Savoir rendre compte par écrit et de manière structurée des actions de gestion conduites sur les différents sites
- Savoir contrôler la conformité de travaux réalisés par une entreprise prestataire

Qualités, capacités et aptitudes

- Capacité d'écoute
- Capacité d'analyse et de synthèse de situations de terrain et de problèmes techniques
- Capacité relationnelle pour encadrer une équipe
- Capacité relationnelle pour informer et renseigner
- Résistance physique pour réaliser occasionnellement des travaux d'extérieur

Rapprochements avec d'autres secteurs

Emplois proches

- Dans la Fonction publique territoriale : néant
- Dans les espaces naturels protégés

Emploi proche dans les Réserves naturelles : conservateur de niveau 1. Cependant, contrairement au conservateur, le technicien de gestion du littoral ne conçoit pas le plan de gestion.

Emplois proches dans les Parcs nationaux : chef de secteur (ou technicien de secteur). Cependant, le technicien de gestion du littoral n'a pas la responsabilité de la conception du plan de gestion du site tandis que le chef de secteur de Parc national élabore le plan de gestion du secteur (en conformité avec le programme d'aménagement du Parc national et sous l'autorité de son directeur).

Cadres d'emploi de la Fonction publique territoriale conseillés

Contrôleur des travaux : du grade de contrôleur des travaux au grade de contrôleur des travaux principal

Technicien : du grade de technicien au grade de technicien chef